

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONG

Réunion du 13 décembre 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN
- Madame Sarah ANJO
- Madame Marianne DONVEN (pour le point 3)
- Monsieur Max LAMESCH (pour le point 3)
- Monsieur René LAUER (pour le point 4)

Pour les ONGD :

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Madame Nicole IKUKU (ASTM)
- Monsieur Marc KEUP (ASTM)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)
- Madame Denise RICHARD (Bridderlech Deelen)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Dennis YAUN (Cercle)
- Monsieur François-Xavier DUPRET (Cercle)

Excusés:

- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)
- Monsieur Armand DREWS (Cercle)

1) Validation des schémas de cofinancement et d'accord-cadre (incl. les tableaux de bord)

Suite aux changements mineurs que le Ministère avait intégrés dans les schémas de présentation des demandes et des rapports pour les projets de cofinancement et les accords-cadres avant de partager ces derniers avec les ONG, les deux parties valident d'un commun accord les nouveaux schémas.

En ce qui concerne les tableaux de bord pour les accords-cadres, ceux-ci avaient fait l'objet d'une révision majeure, qui s'était opérée dans le cadre d'un sous-groupe de travail à part. Ce sous-groupe de travail rapporte au groupe de travail MAE-ONG qu'il a pu finaliser un nouveau modèle, qu'il propose de valider, pour qu'il puisse être publié sur le site et être à disposition des ONG pour le premier appel de fonds de l'année, dès le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau modèle trouve l'aval du groupe de travail.

2) Validation des schémas de sensibilisation

Les travaux sur les nouveaux schémas ont pu être conclus avec succès et les nouveaux schémas sont validés par le groupe de travail, qui propose une période d'essai en 2014, suite à laquelle des ajustements mineurs pourront être effectués.

Trois formations sur les nouvelles conditions générales, ainsi que les schémas de sensibilisation et les tableaux de bord sont prévues pour le 16.12. (sensibilisation), 9.1. (accords-cadres) et 16.1. (cofinancements).

3) Version finalisée des conditions générales humanitaires et des schémas humanitaires

Le Ministère constate avec les ONG que les conditions générales et les schémas pour l'aide humanitaire sont finalisées et prêtes pour utilisation. Après un an, le Ministère et les ONG pourront faire le point et entamer des révisions ponctuelles si nécessaires.

Une des nouveautés pour les projets d'urgence est que les ONG sont désormais libres de choisir entre trois modèles pour présenter leur budget : le modèle de budget d'ECHO, un modèle de budget thématique et le modèle de budget listant les dépenses selon leur nature (i.e. le modèle en vigueur pour les projets de développement).

Cette nouvelle base référentielle répond par ailleurs à l'une des recommandations de la dernière revue par les pairs du CAD de l'OCDE, qui pourra s'en montrer satisfait au moment de la revue à mi-parcours en janvier 2015.

En ce qui concerne l'évaluation des projets humanitaires des ONG, le Ministère vient d'en conduire une et prévoit d'en faire plus et plus régulièrement à l'avenir, mais se trouve pour le moment encore dans la phase de réflexion sur la meilleure manière de s'y prendre.

A la question du BAT sur les ONG non humanitaires qui veulent intervenir dans une crise spécifique, le Ministère répond que le BAT devra les référer au Ministère, qui – tout en voulant éviter une prolifération d'ONG non spécialisées actives dans l'aide humanitaire - pourra décider au cas par cas si l'ONG possède d'un avantage comparatif pour intervenir dans un contexte donné.

4) Evaluations : point de situation et leçons apprises des dernières évaluations

Le Ministère rappelle que le rôle des ONG pour les évaluations est précisé dans les conditions générales et que la participation des ONG aux évaluations externes commanditées par le Ministère est essentielle pour le bon déroulement de tout le processus et notamment la tenue des comités de pilotage, le partage de l'information et la relecture du rapport d'évaluation. Il insiste sur l'objectif de l'évaluation, qui consiste à promouvoir l'amélioration de la performance des ONG et ne se limite pas à une fonction de contrôle. Il importe pour cela de trouver le moment-clé pour évaluer les ONG (avant la conclusion d'un premier accord-cadre, au moment de sa reconduction etc.) En ce qui concerne la restitution de l'évaluation, pour des raisons de confidentialité, le Ministère prévoit en principe un débriefing individuel avec l'ONG, mais est prêt d'y associer des pairs, si cette demande émane de l'ONG évaluée.

En se basant sur l'expérience des deux dernières années (une quinzaine d'ONG sous cofinancement et sous accord-cadre étaient soumises à de telles évaluations externes), le Ministère peut en tirer un bilan globalement positif. Cependant, en ce qui concerne la capacité des ONG à participer à un débat critique, du chemin reste à parcourir pour arriver à une culture d'évaluation et de transparence.

Le Ministère rappelle la différence entre les évaluations externes qu'il commande et les évaluations internes indépendantes où les ONG sont elles-mêmes en charge des termes de référence. Dans ses évaluations externes, le Ministère ne veut pas mettre l'accent sur l'évaluation de projets dans le Sud, mais plutôt sur une évaluation organisationnelle et stratégique globale de l'ONG du Nord.

Le Cercle organisera en mai 2014 un atelier sur l'évaluation et demande au Ministère s'il voudrait y participer. Il prévoit en outre des activités de coaching au sujet de l'autoévaluation et de ses outils, ainsi que de l'évaluation par les pairs. En 2014, il compte distribuer un questionnaire d'autoévaluation sur le thème de la transparence aux ONG et exprime par ailleurs son intérêt pour appuyer des auto-évaluations en éducation au développement.

Le Ministère confirme que des évaluations externes en EDEV sont prévues pour 2014/2015 sur la ligne budgétaire des évaluations. Il annonce aux ONG qu'il vient de se lancer dans des évaluations sectorielles de ses activités bilatérales (couvrant donc un secteur dans plusieurs pays) et mène des réflexions sur l'évaluation de son action humanitaire.

A la question des ONG sur le lien entre les résultats d'une évaluation externe et les futurs financements, le Ministère précise que les suites à donner à une évaluation sont discutées de manière constructive avec chaque ONG lors d'une réunion de suivi des recommandations de l'évaluation, suivie de l'envoi d'un courrier où le Ministère indique ce qu'il retient de ce processus. Cette réunion est d'autant plus importante que le rapport d'évaluation exprime l'opinion du consultant et ne reflète pas toujours celle du Ministère.

5) Service Volontaire de Coopération du Service National de la Jeunesse : point d'information

Dans le passé, certains départs de jeunes volontaires n'étaient pas préparés de manière optimale et le Ministère, qui jusqu'ici n'était pas toujours informé de ces départs, voulait recevoir plus d'informations en amont du départ pour pouvoir formuler le cas échéant un avis sur l'ONG d'envoi, la situation sécuritaire dans le pays d'accueil ou le partenaire sur place. Un meilleur échange se fera désormais entre le MAE, le SNJ et le Cercle.

Le Ministère insiste que les ONG doivent être conscientes que ce sont elles qui sont responsables du jeune pendant son SVC.

Le Cercle rappelle que les formations qu'il dispense aux ONG dans le cadre d'un SVC ne sont pas nouvelles, mais informe que dans les formations à venir il mettra plus d'accent sur la responsabilisation de l'ONG luxembourgeoise pour qu'elle agisse en connaissance des faits. Il prévoit dans ce contexte appuyer le SNJ pour actualiser leur guide à l'attention des ONG d'envoi et pour les aider à préparer une checklist pour donner une vue d'ensemble aux ONG et aux jeunes sur les points à considérer avant le départ et pendant le séjour.

6) Divers :

- Sensibilisation : rappel du délai du 31/01/2014 pour la soumission des nouvelles demandes (selon le nouveau schéma)

Le Ministère rappelle le délai du 31/01/2014 pour la soumission des nouvelles demandes de sensibilisation, délai qu'il avait déjà communiqué au préalable par courrier aux ONG. Les ONG expriment leur intérêt d'organiser en 2014 une formation pour préparer les nouveaux accords-cadres, avec l'appui du MAE.

- Liste indicative des points à inclure dans les audits

Le Ministère n'a pas pu finaliser cette liste, mais prévoit des échanges avec des experts en la matière, pour voir comment guider au mieux les ONG soumises à de nouvelles obligations en matière d'audit. Il communiquera ces orientations aux ONG dès que possible.

- Frais administratifs : adaptation du guide aux nouvelles conditions générales

Suite à la révision des conditions générales, il s'est avéré nécessaire d'adapter le guide pour le remboursement des frais administratifs. Une nouvelle version du guide sera prochainement communiquée aux ONG et disponible alors sur le site du MAE. Ces nouvelles règles entreront en vigueur pour le remboursement des frais administratifs inhérents à l'exercice 2014, en 2015.

- Année européenne de développement en 2015

Sur demande du Cercle, le Ministère informe les ONG que pour le moment le futur coordinateur pour l'organisation à Luxembourg de l'année européenne du développement en 2015 n'est pas encore connu et que Madame Allen du service ONG en assure la coordination pour le moment. Un premier contact avec les Lettons vient d'être établi.

De son côté, le Cercle vient de prendre contact avec la plateforme d'ONG lettone pour échanger des idées de mobilisation de la société civile en 2015. Il se demande en outre comment préparer les nouveaux accords-cadres sensibilisation pour 2015, si des décisions clés ne sont pas encore prises au niveau du Parlement européen et de la Commission européenne. Le nouvel appel à proposition de la CE pour les activités des ONG en EDEV en 2015 vient de sortir, et vu le délai de soumission encore plus avancé, le défi est plus grand encore dans ce cas.

Le Ministère et le Cercle sont d'accord qu'il est primordial d'impliquer le Sud dans l'année européenne de développement en 2015. En ce qui concerne des activités à l'échelle de la Grande Région, le Ministère est d'avis que cette intégration régionale pourrait donner lieu à des malentendus, car de plus en plus d'ONG de la Grande Région s'adressent au Ministère pour des financements que le Ministère doit décliner d'office.

Le Ministère rappelle que l'enveloppe financière est accordée par pays et ne peut être consommée par la seule société civile.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Journées européennes de développement en 2015 se dérouleront également sous présidence luxembourgeoise.

- **Dates des prochains groupes de travail**

7 février 2014 à 14h30

4 avril 2014 à 14h30

6 juin 2014 à 14h30.

<p>La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONG aura lieu le 7 février 2014 à 14h30 dans les locaux du MAE.</p>
